

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastre par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La Montagne, Basse-Ville.

Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC.

Cité de Québec, le 1^{er} jour de juillet 1845.

Dans l'affaire de LOUIS-LAURENT PARADIS, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances, se tiendra au Palais de Justice, en la dite cité de Québec, le MARDI CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

(Signé) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC.

FREDERICK NAST, de la cité de Québec, dans le dit district de Québec, boucher et charcutier—Commission émanée de Jean Casimir Brunneau, l'un des Juges de Circuit dans le dit district de Québec, et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district en date du TRENTE-ET-UNIÈME jour de juillet 1845—Une assemblée des Créanciers se tiendra au Palais de Justice, en la dite cité de Québec, le MERCREDI VINGTIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

(Signé) Wm. S. SEWELL, Bureau du Shériff, Québec, 31 juillet 1845.

Avis.

LES sous-signés ont été dûment nommés Syndics à la faillite de J. S. KIRKWOOD, J. WILSON, Wm BIGNELL. Québec, 25 juillet 1845.

Avis.

LE sous-signé a été nommé syndic des biens et effets de THOMAS DOHERTY, boulanger de cette Cité, Banqueroutier. Wm BIGNELL, Québec, 7 juillet 1845.

LIGNE DU PEUPLE.

STEAMERS ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

OPPOSITION QUOTIDIENNE A L'ANCIEN MONOPOLE SUR LE SAINT-LAURENT.

Les magnifiques Steamers

QUEBEC

ET

ROWLAND HILL.

NOUVELEMENT constitués, précurseurs de la réforme postale dans l'Amérique Britannique du Nord, commencent aujourd'hui leurs voyages réguliers entre les deux villes. Le QUEBEC, GEORGE ROCH, maître, partira de QUEBEC, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le ROWLAND HILL, J. B. RYAN, maître partira les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 5 heures P. M. Le QUEBEC partira de MONTREAL, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 6 heures P. M.

Le ROWLAND HILL, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 6 heures P. M.

Des vaisseaux sont bien équipés et sont tout-à-fait splendides; ils offrent aux passagers le confort et la célérité à des prix modiques.

L'ancien monopole qui a fait si peu de cas pendant longtemps de l'opinion publique a réduit le prix des passages de 75 à 87 1/2 cent. Leur motif est de détruire la ligne du peuple; mais nous ne repoussons pas le patronage libéral du public, et dans la vue de l'avenir dans la chambre que des personnes respectables, nous avons fixé le prix du passage à 10c. dans le Québec et à 7c. 61. dans le Rowland Hill, y compris les repas.

Les capitaines de ces Steamboats ont en instruction de ne pas entreprendre de courses avec les Steamboats de l'ancien monopole.—Par ordre du Bureau, JOHN RYAN, Premier Agent de la Ligne du Peuple. Québec, 30 juillet 1845.

Avis.

LA société existante entre A. S. MATTE & ETIENNE MICHON, est de ce jour dissoute de consentement mutuel; le dit Etienne Michon est la seule personne autorisée à recevoir le paiement des dettes de la dite Société, et à liquider les affaires.

A. S. MATTE, ET. MICHON. Québec, 8 juillet 1845.

Avis.

LES affaires ci devant conduites par la ci-devant société de Matte & Michon, se feront à la venir, à dater de ce jour, par le sousigné ETIENNE MICHON. Québec, 8 juillet 1845.

LE sousigné a l'honneur d'informer le public en général, et ses amis en particulier, qu'il a loué de MM. GINGRAS et DEQUÉTE le dit établissement sur la Rivière-du-Loup, ainsi que le droit des SOURCES SALINES. Il espère que sa longue expérience dans cette ligne, jointe à l'agréable site de l'établissement et à l'efficacité de ces eaux, lui vaudra une bonne part du patronage du public. Les personnes qui voudront prendre des BAINS, pourront les avoir chauds ou froids, à leur commodité.

JACQUES FLAMONDON, Rivière-du-Loup, 15 juillet 1845.

Les sousignés reçoivent de l'ÉLISION, venant de Newcastle, et offrent en vente:

50 QUARTS Sel d'Epsom, 1 quintal chaque

20 Noirs de fumée

10 boîtes Mine de plomb

5 boîtes Vert de Brunswick

AUSSEL EN MAGASIN: Rhum de la Jamaïque et de Démétrius, Eau-de-vie de Cognac en barrique, Genièvre de Hollande en caisses d'une douzaine chaque, Huile de lin bouillie et non bouillie, Peintures blanches, noires et brunes, Vitres, etc.

MOORE, GRAINGER & Co.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, PÈRE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N. 13, RUE LA MONTAGNE.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

PARTIE RELIGIEUSE.

BIBLIOGRAPHIE.

MEMOIRE A CONSULTER SUR LE RETABLISSEMENT DES JESUITES EN FRANCE; par M. Martial Marce de Laroche-Arnaud. In-12. A Paris, chez Jules Laisné.

C'est, là, non seulement une œuvre de conscience et inspirée par une pensée de légalité constitutionnelle, mais encore et surtout un grand acte de repentir. Parmi les pamphlétaires qui, avant 1830, ont le plus contribué à soulever, à exaspérer l'opinion contre les jésuites, nul n'a mieux réussi que M. de Laroche-Arnaud, dont on se rappelle les accusations véhémentes. Il écrivait avec d'autant plus d'autorité qu'il sortait de l'institut attaqué par lui, et que ses paroles semblaient être autant de lumières qui ne pouvaient être récusées.

Eh bien! voilà qu'après avoir été si explicite et si affirmatif dans ses assertions, il vient nous dire en se frappant la poitrine: "Je devançais publiquement et de bonne foi tous les écrits que j'ai publiés, en 1827, 1828 et 1829, contre les jésuites, comme les fruits honteux d'une vengeance, et, comme tels, je les livre au blâme, ou plutôt à l'oubli de tous... Ce fut l'esprit de parti qui me dicta les extravagantes horreurs que je débitai au public; et ce fut à la honteuse condition de multiplier les plus incroyables faussetés que je dus ce succès populaire d'un jour..." Inutile de compléter ici cette déclaration; elle respire cette énergie française qui, suivant la parole de Tertullien, "n'a pas honte de se repentir." Puis, afin d'y ajouter une nouvelle force, cet enfant prodige prend, au point de vue légal, la défense de ceux qu'il avait eu la lâcheté d'injurier, de calomnier, après avoir reçu, dans leur ordre, tous les soins de l'amitié. Il établit qu'il n'y a jamais eu véritablement de lois qui les proscrirent, que le droit des gens et le droit public de la nation furent étrangement violés dans les arrêts rendus par les parlements en 1761 et 1764; que ces arrêts n'étaient que l'expression de la haine et de la passion; qu'ils n'ont jamais eu et n'ont pas force de loi, et que la charte accorde aux jésuites les droits qu'on leur dénie. Telle n'est point, on le sait, la logique des chambres, auxquelles M. de Laroche-Arnaud a adressé son mémoire. Mais la légalité est en faveur de sa thèse, comme il lui sera toujours honorable d'avoir retracté ses diatribes d'un autre temps. Que son repentir n'est il imité par les libéraux qui ont exploité sa soif de scandale et d'injuste vengeance?

On se rappelle le procès intenté, par l'évêque protestant de Londres, à M. Oakeley, membre de l'université d'Oxford, et curé de l'église St.-Marguerite, à Londres. Ce procès fut commenté à la suite d'une lettre où M. Oakeley déclarait au prélat qu'il admettait toute la doctrine catholique, et acceptait les canons du concile de Trente; ce qui ne l'empêchait pas, disait-il, de rester anglican.

L'évêque de Londres ouvrit alors des poursuites judiciaires pour déposer M. Oakeley de sa cure. Au moment où l'affaire allait être appelée, le curé de St.-Marguerite a donné sa démission. L'évêque a refusé de l'accepter; il préfère le déposer d'après les formes canoniques.

M. Oakeley n'a pas répondu à l'appel, et la cour ecclésiastique de doctores, communs a délibéré sans entendre sa défense. La cause a été mise en délibéré.

Mgr Marochini, archevêque de Nisibe, récemment nommé nonce apostolique près S. M. le roi de Bavière, est parti le 11 juin de Rome pour Munich, où il remplace Mgr Viale Prêla, archevêque de Carthage, nommé à la nunciature de Vienne.

Les journaux de l'Irlande nous apportent de consolants détails sur les visites pastorales de la plupart de ses évêques catholiques viennois, de faire dans leurs diocèses.

Mgr Ryan, évêque de Limerick, a confirmé, à Newcastlle, 1,230 enfants adultes, dont 700 avaient fait leur première communion quelques jours auparavant.

Le vénérable évêque de Clonsfert, Mgr Cohen, a administré la confirmation à 703 personnes à Eyrecourt, et à 359 fidèles dans la chapelle de Lusmagh.

Mgr Cantwell, évêque de Meath, a confirmé, le 11 juin, un millier de personnes dans la chapelle de King-court.

Partout les populations ont témoigné aux prolats leur profond respect et la vive admiration que leur inspirent les vertus dont ils donnent l'exemple.

—Un ministre protestant de Suisse, M. Signer, âgé de 72 ans, après avoir abjuré la réforme, a reçu la prêtrise, et a dit sa première messe, le 8 juin, à Rorschach, canton d'Appenzell.

—On apprend avec une vive surprise, dit une feuille allemande, que le comte d'Erbach-Furstenau, héritier de tous les domaines de cette illustre maison du grand-duché de Hesse, de retour d'un long voyage, a déclaré son abjuration du protestantisme et son entrée dans l'Eglise catholique.

—M. Steinmann, instituteur protestant, sa femme, tous ses enfants et plusieurs autres personnes des deux sexes, ensemble un nombre de quinze, ont abjuré la religion protestante à Bishwir (Bas Rhin), diocèse de Strasbourg, et embrassé la religion catholique.

—L'évêque de la Trinidad, Mgr Sapia, connu par son zèle et son admirable charité, vient d'arriver à Paris, avec M. l'abbé Christophe, de Montreuil-sur-Mer, curé de San-Fernando, qui l'accompagne en qualité de secrétaire. C'est pour les besoins de son immense troupeau qu'il a entrepris ce long et pénible voyage.

—C'est le 8 juin, qu'a été sacré, à Salzbourg, avec une grande pompe, par le cardinal-archevêque de cette ville, le baron de Diepenbrock, prince-évêque de Breslau.

—Mgr Diepenbrock, préconisé prince-évêque de Breslau, a prêté serment, il y a quelque temps, entre les mains du roi de Prusse, qui l'a admis à sa table.

—Le prélat qui a long-temps hésité à accepter le poste éminent auquel l'appelait le chapitre de Breslau, a une mission difficile à remplir dit la Gazette de Lorraine; il trouvera bien des maux à réparer, bien des âmes séduites et égarées à ramener au bercail.

Ce vénérable pontife, à qui l'archevêque de Posen donnera prochainement la consécration épiscopale, a fait, comme officier, les campagnes de 1814 et 1815, sous les ordres de feld-marchal Blucher.

—Mgr le comte Mercier d'Argenteau, archevêque de Tyr, vient d'être remplacé, comme doyen à la tête du chapitre de la cathédrale de Liège. Cette nomination a été faite par le saint père, à la demande de l'évêque du diocèse, désireux d'avoir pour chef de son chapitre un prélat aussi distingué par son caractère et ses vertus que par la noblesse de son extraction et le haut rang qu'il occupe dans l'Eglise.

—M. Guiller, préfet apostolique de la Guyane française depuis près de trente ans, vient de s'embarquer à Marseille pour aller à Rome rendre compte de sa mission.

—M. l'abbé Laroque, aumônier de l'Hôtel-des-Invalides, vient de prêcher aux prisonniers de la maison centrale de Limoges une retraite qui a duré dix jours. Sa parole, si ardente de charité, a touché son auditoire et produit les résultats les plus consolants. Les détenus ont manifesté des sentiments admirables de foi et de repentir. Le jour où les pieux exercices se sont terminés, 500 d'entre eux se sont approchés de la table sainte, et 150 ont été confirmés.

Dès le matin, Mgr l'évêque de Limoges s'était rendu dans cet asile de l'expiation pour y porter les consolations de sa charité et les espérances du ciel. A sa voix qui retentissait comme un écho de la miséricorde de Dieu, les larmes ont coulé, et plus d'une âme flétrie a dû retrouver dans ce salutaire repentir la paix qu'elle avait perdue.

—Le conseil municipal de Paris a affecté 200,000 fr. aux peintures de la frise de l'église Saint-Vincent-de-Paul, et a décidé que ces grands travaux ne seraient pas morcelés. M. Ingres en est seul chargé.

—Neuf avocats du barreau de Paris, MM. de Vatimouit, Berryer, Béchard, Mandaroux-Verlamy, Parisiens, Fontaines, J. Gaussin, Lauras et H. de Riancy, viennent de publier une consultation sur les mesures annoncées contre les associations religieuses, lors des dernières discussions soulevées aux chambres par la proposition de M. Thiers, qu'ont soutenue les vieux cham-

piens du libéralisme. Il y est démontré jusqu'à l'évidence qu'aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues; que, lors même qu'il existerait des lois portant une telle prohibition, l'autorité n'aurait pas le droit de procéder à la dissolution par voie administrative, qu'enfin cette dissolution serait, dans l'application, une mesure impraticable et sans résultat possible.

—M. l'abbé de Courson vient d'être nommé et installé supérieur de la congrégation de St. Sulpice, en remplacement du vénérable abbé Garnier, décédé au mois de mars, et sur le refus de M. l'abbé Carbon d'accepter cette haute et importante dignité. Cette nomination est un heureux événement pour l'Eglise de France et en particulier pour le diocèse de Paris. Digne élève de feu l'abbé Ducaux du Pouget, M. de Courson promet d'être le successeur de toutes ses vertus et de ses talents éminents.

—Il y a quelques jours, deux sœurs de Saint-Vincent de Paul se sont embarquées à Marseille pour Naples. Dans le courant de mai, il est parti plusieurs de ces religieuses pour Alger, Smyrne et Alexandrie.

Partie littéraire, politique, etc

LA SAINT-JEAN.

Je viens d'être mystifié de la plus honnête façon, me dit hier soir mon ami Gustave, que je rencontrais sur les boulevards.—Mystifié? demandai-je, et comment?—Grâce à la Saint-Jean.

—En quoi la Saint-Jean peut-elle être désoignée? C'est une des plus saintes fêtes de famille, et peut-être la plus universellement chônée après celle de la bienheureuse Marie. Sa venue est parfumée de l'épanouissement des fleurs les plus belles, et le soleil la dore de ses plus magnifiques rayons. Elle ouvre l'été et arête ces interminables journées de printemps qui menacent de nous ravir tout à fait nos nuits de silence et de recueillement.

—Et voilà bien la raison!—Je ne comprenais pas.

—Oui, reprit Gustave, nous sommes à la fin de juin, et tu sais combien de portes amies sont fermées, que de doux visages nous font défaut aux promenades, et comme au milieu de cet envahissement de gens effarés, venus de je ne sais où, notre Paris, à nous, nous semble encore plus désert, combien nous sommes assésés!... Eh bien! précisément, tantôt je sens quelqu'un me prendre la bas: c'était M. le comte de V... "Puisque vous voilà, me dit-il, vous serez des nôtres ce soir; nous avons, une femme et moi, glané ça et là quelques amis, et si nous ne vous avions cru parti, vous en auriez été prévenu plus tôt. A huit heures donc!" Et nous nous séparâmes.

J'arrive à l'heure. Chemin faisant, je me demandai bien à quel propos une soirée à cette époque; mais la vie parisienne se compose de tant de gracieux caprices, de tant d'ingénieuses fantaisies, que je ne me mis pas plus long-temps en frais d'imagination, et me voilà montant l'escalier.

Des fleurs le long de la rampe! c'est très-joli, me dis-je. Des fleurs dans l'antichambre! c'est encore mieux! Des fleurs dans le salon, sur les consoles, sur les cheminées, sur les étagères, des fleurs partout; et surtout des bouquets de roses, de myosotis, d'héliotropes, de camélias. J'étais ravi, quand M. de V... me prenant par la main:

—Je vous présente, dit-il, en me menant à sa femme et à sa fille, M. de Ker... que j'ai trouvé ce matin flânant en retardaire.

—C'est aujourd'hui la Saint-Jean, fête de ma fille, ajouta la comtesse en me faisant la plus gracieuse révérence, et nos amis ont bien voulu s'en souvenir.

Je balbutiai quelques pauvres excuses et je m'échappai.

Gustave m'ayant quitté, encore dans le saisissement de sa malencontre, je m'acheminai vers chez moi. Ce mot de la Saint-Jean m'avait rendu sérieux et triste; je songeai à cette douce fête si solennellement vénérée et qui d'entour, suivant le pays, de tous les charmes de la poésie. Je récapitulai les anniversaires de cette fête et j'arrivai à cette conclusion: c'est que, parmi les di-

vers hommages rendus à saint Jean-Baptiste, aucun ne m'a causé une plus délectable émotion et ne m'a laissé de plus frais souvenirs que le spectacle de cette solennité en Basse-Bretagne. C'est qu'en Bretagne la poésie, —d'autres diront la superstition, —se mêle à tout: aux traditions, aux mœurs, aux usages, aux lieux, aux hommes. Là, chaque pierre raconte; là chaque ruine a sa légende; là, chaque village a son saint; et tous les hommes rudes de cette contrée ont gardé leur croyance et leur foi. Ils font ce que faisaient leurs pères; ils croient à ce que leur mère leur enseignait enfants, et professent par dessus tout une médiocre estime pour ces idées sceptiques de la capitale qui mènent, par la civilisation, tant d'espri-ts faibles au suicide avec ces découragements et ces déceptions, produits du genre actuel d'éducation.

Si donc, voyageant en Bretagne par le diaphane crépuscule du 23 juin, vous gravissez quelque une de ces arêtes de montagnes fleuries de bruyères roses et de landes dorées, d'où l'horizon s'élargit et s'étend à perte de vue, arêtez vous et regardez.

De tous côtés, de minces fumées s'élèvent; puis, bientôt ces fumées se transforment en flammes brillantes comme des incendies épars. Ce sont les feux de joie qui, dans chaque village, s'allument par la libéralité commune; car, riches et pauvres, tous prennent leur part de cette fête. Le riche fermier a souri les gros fagots de chêne, le pauvre a apporté les fagots de genêts, et le mendiant a ramassé les bruyères séchées. Toutes ces offrandes sont entassées en meules, et quand le dernier rayon du soleil s'est fondu dans la blancheur crépusculaire du soir, quand tous les habitants du village sont réunis, vieillards, femmes, enfants et serviteurs, tous s'agenouillent, et le doyen de l'assemblée met le feu à cette pyramide de bourrées.

Bientôt la flamme s'élance en longues spirales, et les jeunes pâtres amènent leurs vaches, dont les cornes sont décorées de fleurs. Par trois fois ils les promènent autour du brasier, et, quand la flamme s'est affaiblie sur les tisons ardents, il les font passer au travers du feu. C'est une sorte de purification; les paysans croient que cette cérémonie rendra leurs vaches saines de maladie jusqu'à la Saint-Jean prochaine, qu'elles produiront un lait abondant et mettront au jour des veaux gras et forts. Les vaches sont reconduites à l'étable, et on détache avec soin les guirlandes qui ornent leurs cornes, pour les suspendre à la cheminée. La vertu de ces guirlandes sacrées s'étend, dit-on, non-seulement sur les bestiaux, mais même sur les habitants de la maison, et les préserve des fièvres et des épidémies. Mais le feu s'est insensiblement éteint, et chacun d'emporter un tison en rentrant dans sa demeure. Ce tison a aussi sa propriété. Placé sous le lit, il garantit l'humble chaumière contre la foudre mieux que ne le font souvent les aiguilles aimantées des fastueux palais.

Que si maintenant vous voyagez au bord de l'Océan, côtoyant la dentelure des dunes du Morbihan, par exemple, arrivé à la hauteur du Port-Louis, du Gâvre, d'Entelle ou de l'Armor, et si c'est la veille de la Saint-Jean, arrêtez vous encore. Adossez-vous contre un rocher qui vous garantira des ardeurs du soleil, et attendez que la quatrième heure sonne à l'horloge du bourg voisin.

Alors, regardez la mer: égarez votre vue entre cette langue d'eau qui baigne, d'un côté, les plages du continent, et, de l'autre, les sables des îles de Groix. Regardez.

Vers chaque point de la côte s'avancent des processions. Un paysan ouvre la marche, tenant de chaque main une cloche qu'il fait tinter; puis, deux autres paysans portent, l'un le falot sacré, l'autre la croix d'argent; enfin, viennent les pèêtres revêtus de surplis et de l'étole, et suivis d'une foule innombrable. Tout le rivage est rempli de nacelles, et chacun monte à bord des barques de pêcheurs, dont les mâts sont parsemés de fleurs et de drapillons. Fier de conduire la procession de sa commune, chaque patron se hâte de démenter; les voiles s'enflent et les navires cinglent vers la pleine mer. Tous ces milliers de barques parties des divers embouchures de la côte convergent vers le même point. Elles vont se ranger au milieu de la baie, qu'on nomme dans le pays les Cou-eux de Croix. Les bateliers qui portent le clergé s'avancent les premiers, et se joignent, et les autres, chargés de peuple, se groupent à l'entour. Allons! découvrez-vous, vous que la crainte des flois a retenus sur la grève. Découvrez-vous, car la cérémonie commence. Agenoux! Entendez-vous, portés sur l'aile des bises marine et mélancoliquement répétés par les échos des rivages, les tintements des cloches? c'est la bénédiction de la mer! Et cette cérémonie sacrée est autrement imposante, dans sa majestueuse simplicité, que celle des anciens doges de Venise. Mêlez votre prière à la prière universelle; unissez vos vœux aux vœux de ces familles de pêcheurs agenouillées et recueillies dans cette multitude de frères embarcations. Priez: car, parmi ces frères qui invoquent le ciel, parmi ces femmes, parmi ces jeunes filles qui se recommandent au Dieu des ouragans, et mettent sous la protection de Saint-Jean leur père, leur époux, leur fiancé, combien, à la fête prochaine,

Composition française.
1er prix Mlle Hélène Létourneau, 2e Mlle Joséphine Tourangeau; 1er accessit Mlle Eugénie Bruneau, 2e Mlle Julie Hamel.

Composition anglaise.
1er prix Mlle Joanna Kennedy, 2e Mlle Thérèse Hamel; 1er accessit Mlle Eugénie Bruneau, 2e Mlle Catherine Murphy.

Thèmes anglais.
1er prix Mlle Eugénie Bruneau, 2e Mlle Joséphine Tourangeau; 1er accessit Mlle Julie Hamel, 2e Mlle Emilie Tremblay.

Connaissances générales (première partie).
1er prix Mlle Eliza O'Connell, 2e Mlle Anny Frendergast; 1er accessit Mlle Hélène Nesbitt, 2e Mlle Catherine Murphy.

Connaissances générales (deuxième partie).
1er prix Mlle Hélène Nesbitt, 2e Mlle Laure Drolat; 1er accessit Mlle Thérèse Hamel, 2e Mlle Joanna Kennedy.

Arithmétique.
1er prix Mlle Hélène Létourneau, 2e Mlle Joséphine Tourangeau; 1er accessit Mlle Sophie Paquet, 2e Mlle Eugénie Langlois.

Écriture.
1er prix Mlle Désanges Lambert, 2e Mlle Sophie Paquet; 1er accessit Mlle Hélène Nesbitt, 2e Mlle Joséphine Tourangeau.

Musique.
1er prix Mlle Thérèse Hamel, 2e Mlle Hélène Nesbitt; 1er accessit Mlle Emilie Tremblay, 2e Mlle J. Tourangeau et Catherine Murphy.

Payages à la craie.
1er prix Mlle Thérèse Hamel, 2e Mlle Séraphine Roy; 1er accessit Mlle Ursule Godbout, 2e Mlle E. Tremblay et C. Murphy.

Ouvrages unis.
1er prix Mlle Zola Michoud, 2e Mlle Aurélie Lacasse; 1er accessit Mlle Rose Bonamy, 2e Mlle Caroline Trépanier.

TROISIÈME CLASSE.
Prix d'Excellence.
Mlle Anny Frendergast.

Lecture française.
1er prix Mlle Catherine Murphy, 2e Mlle Anny Frendergast; 1er accessit Mlle Eliza O'Connell, 2e Mlle Sophie Touchette.

Lecture anglaise.
1er prix Mlle Aurélie Lacasse, 2e Mlle Delphine Paquet; 1er accessit Mlle Caroline Trépanier, 2e Mlle Louise Brown.

Catéchisme.
1er prix Mlle A. Lacasse et C. Murphy, 2e Mlle Mary O'Connell; 1er accessit Mlle Anny Frendergast, 2e Mlle Sophie Touchette.

Histoire sainte.
1er prix Mlle Anny Frendergast, 2e Mlle Aurélie Drolat; 1er accessit Mlle Caroline Trépanier, 2e Mlle Delphine Paquet.

Grammaire française.
1er prix Mlle Marguerite Olivier, 2e Mlle Aurélie Desjardins; 1er accessit Mlle Aurélie Drolat, 2e Mlle Caroline Trépanier.

Grammaire anglaise.
1er prix Mlle Anny Frendergast, 2e Mlle Aurélie Drolat; 1er accessit Mlle Marie-Anne Hayes, 2e Mlle Eliza O'Connell.

Arithmétique.
1er prix Mlle Désanges Lambert, 2e Mlle Aurélie Lacasse; 1er accessit Mlle Marguerite Olivier, 2e Mlle Céline Gauvin.

Écriture.
1er prix Mlle Rose Bonamy, 2e Mlle Delphine Paquet; 1er accessit Mlle Marguerite Olivier, 2e Mlle Aurélie Lacasse.

Donoisselles qui ont mérité l'approbation des institutrices par leur sagesse et leur bonne conduite.
Mlles Thérèse Létourneau, Séraphine Roy, Hélène Létourneau, Léocadie Dabue, Emilie Tremblay, Emilie Tourangeau, Caroline Langlois, Marguerite Olivier, Caroline Verrault, Ursule Godbout, Hélène Nesbitt, Julie Frendergast, Louise Brown, Zoé Michoud, Désanges Lambert, Thérèse Hamel, Catherine Murphy, Eugénie Langlois, Rose Bonamy, Joséphine Tourangeau, Anny O'Connell, Mary O'Connell, Sophie Touchette, Eliza Frendergast.

EXERCICES LITTÉRAIRES.—On lit dans les Mélanges de vendredi:
"Les amis de l'éducation, à Montréal, doivent avoir été satisfaits depuis quelques jours. Les examens publics, qui ont eu lieu en cette ville et à Longueuil, cette semaine, n'ont pu manquer d'être pour eux une véritable jouissance. Nous avouons que, pour notre part, nous en avons été en quelque sorte orgueilleux et nous croyons qu'il y avait aussi sujet de l'être. Car non seulement partout où nous avons eu l'avantage d'assister, nous avons vu une jeunesse nombreuse fréquenter les maisons d'éducation, mais nous avons cru y remarquer encore une émulation et un succès qui laissent peu à désirer. Nous croyons qu'il serait difficile de dire maintenant, avec une ombre de vérité, que les Canadiens n'ont ni goût et ni aptitude pour les sciences. Il nous paraît surprenant à nous, qu'il puisse s'en rencontrer autant dans toutes les classes et dans toutes les conditions. Depuis nos collèges jusqu'à la moindre de nos écoles, partout, dans la masse des élèves, on découvre une émulation et une intelligence non équivoque. Qu'il est donc à souhaiter de voir continuer ce qui a été si bien commencé, et que tant de belles dispositions ne puissent demeurer inutiles, faute de secours et de moyens."
"Nous n'avons pu assister qu'à la dernière séance des exercices littéraires du collège de Montréal, mais ce que nous avons vu a dû suffire pour nous faire présumer avantageusement du reste."
"Son Excellence le gouverneur-général y assistait, ainsi que NN. SS. les évêques de Toronto, de Carah et de Martyropolis. Quoique M. le Supérieur n'eût prié Son Excellence que la veille, cependant cet illustre ami de l'éducation ne voulut pas consentir à honorer les exercices littéraires de sa présence, qu'à condition qu'il y couronnerait le mérite et le talent de sa munificence. En conséquence tous les prix d'excellence du collège de Montréal furent encore fournis, cette année, par l'illustre gouverneur de cette province. Il en fit autant pour les élèves des Chers Frères des Ecoles de la Doctrine Chrétienne, auxquels la distribution des prix se fit hier après dîner. Son Excellence voulut bien aussi les honorer de sa présence. Il n'y avait pas moins de quinze cents enfants, tous élèves des Chers Frères de cette ville. C'est un spectacle vraiment admirable et qui remplit de joie et d'espérance pour l'avenir."
"Quoique nous soyons forcé de ne point parler de plusieurs examens publics de toutes jeunes petites demoiselles, qui se sont faits aussi cette semaine et qui n'en mériteraient pourtant pas moins une mention honorable par leur succès, cependant nous croirions manquer à notre devoir que de ne point payer au pensionnat des Sœurs de Jésus Marie à Longueuil, le tribut d'éloges qu'il mérite si bien. Nous avons eu l'avantage d'assister à la plus grande partie des deux séances d'examen publiques que ce pensionnat a tenues mardi dernier. Nous devons dire de suite que l'avancement de l'éducation dans cette nouvelle communauté a dépassé de beaucoup notre attente. Il est vraiment étonnant qu'une maison d'éducation, qui ne compte encore que neuf mois d'existence, ait déjà plus de cinquante pensionnaires et autant d'externes pour recevoir les bienfaits d'une éducation qu'on peut dire avancée. Car nous avons été témoins de la justesse et de la précision des réponses qu'un grand nombre d'entre elles, furent en état de donner sur l'Histoire-Sainte, l'histoire du Canada, la géographie, l'arithmétique, la grammaire, l'ortho-

graphie et l'analyse des parties du discours. On eût dit une maison qui comptait plusieurs années d'existence. La langue anglaise y est aussi le sujet d'une étude toute particulière, et on y enseigne encore la musique, le dessin, la broderie et jusqu'aux travaux domestiques, tels que la tenue de ménage, la cuisine, la couture, le tricotage, etc., car rien n'est oublié pour les rendre capables de joindre l'utile à l'agréable. On peut bien s'imaginer qu'on a soin d'y former le cœur aussi bien que l'esprit, et que c'est toujours la religion qui préside à toute cette éducation et qui en est l'assainissement habituel et nécessaire."
"Nous dirons ici en passant, pour l'avantage du public et surtout de ceux qui désiraient savoir quel est le prix de la pension, qu'il est de quatre piastres et demi par mois (54 piastres par année). Comme le convent se trouve déjà trop petit, après les vacances les classes doivent se faire dans une maison adjacente, afin d'avoir plus de place pour le pensionnat. Par ce nouvel arrangement, on espère qu'on pourra y recevoir jusqu'à quatre-vingts pensionnaires. D'après ce dont nous avons été témoin, nous sommes persuadé que ce nombre même ne se fera pas long-temps attendre. C'est du moins ce que nous désirons de tout notre cœur, surtout pour l'avantage de l'éducation."

Le socialisme moderne n'est pas heureux dans ses essais de réorganisation. On n'a pas encore oublié, bien qu'elle date de plus de dix ans, la chute éclatante des Saint-Simoniens, les plus hardis, les plus nombreux, et disons aussi les plus distingués des réformateurs de ce siècle par la cohorte d'hommes de talent qu'ils avaient su réunir. On se rappelle le départ pour l'Égypte de la plupart d'entre eux; les uns habiles ingénieurs et sont restés poursuivant la réalisation d'une œuvre que l'antiquité avait accomplie: le canal de la Méditerranée à la mer Rouge. D'autres en sont revenus, celui-ci rapportant un livre sur l'Orient; celui-là, de belles inspirations musicales qui émeuvent à l'heure qu'il est le dilettantisme européen. Quelques-uns de ceux qui étaient restés avaient cependant fait aussi leur chemin; et c'est assurément quelque chose qu'une secte qui voit, au milieu du naufrage de ses théories, surnager des noms comme ceux des Enfants, des Buchez, des Michel Chevalier, des Félicien David.

Le Fouriérisme n'en a point de pareils à citer: il a toujours vécu dans une région moyenne où il s'est soutenu tant bien que mal jusqu'à ce jour, en attendant qu'il rentre dans le Poubli. En Europe il prêche ses doctrines à l'aide d'un journal politique qui ne fait pas grande fortune; ici, en Amérique, il a aussi une certaine place dans un des journaux de New-York; mais il a voulu aller plus loin; il a tenté des expériences; et il a tenté la réalisation de la Phalange, et chose triste à dire il a échoué. La pratique est venue donner un démenti aux belles théories phalanstériennes.

Il y a un an environ, une "Phalange," composée de trente familles, vint s'établir sur une ferme magnifique à quelque distance de Wheeling, dans l'Ohio; mais elle n'a point fait de brillantes affaires, à ce qu'il paraît; les dettes sont venues, et l'association, reconnaissant l'impossibilité de les payer, s'est dissoute, laissant à ses membres la faculté de rentrer dans la vie ordinaire.

Cinq ou six autres phalanges qui s'étaient établies dans la partie occidentale de l'état de New-York, n'ont pas été plus heureuses. Une seule d'entre elles subsiste encore, et elle ne paraît pas destinée à une bien longue existence. Une dernière dans l'Ohio, la "phalange" du comté de Trumbull, s'efforce de joindre l'industrie à l'agriculture afin de pouvoir faire face aux besoins de l'association. Malgré son énergie, elle succombera sans doute également.

"La véritable cause de cet échec, dit un journal, existe dans le système lui-même, et non dans les membres des associations qui sont pour la plupart actifs et industrieux. Les sociétés d'après le système de Fourier, réclament un fort capital pour l'organisation première des moyens de travail; et comme les capitalistes sont peu disposés à travailler de leurs mains, ceux qui travaillent et qui rendent le capital productif, sont nécessairement sous leur subordination. Il est impossible à des hommes qui n'ont que peu de ressources, de faire réussir ces associations qui réclament des fonds considérables, condamnés à rester improductifs pendant plusieurs années."

L'owenisme n'a pas eu, on le sait, meilleure chance que le Fouriérisme. La seule colonie qu'il ait fondée, bien qu'elle fut sous la direction d'Owen lui-même, New Harmony, a passé comme la fleur des champs. Bientôt, sans doute, il ne restera plus trace de ces savantes organisations qui devaient changer la face du monde. Pauvres réformateurs!—(Abeille N.-O.)

Trois-Rivières, 26 juillet 1845.

M. l'éditeur,
Je crois de mon devoir de contredire certains rapports que la presse a fait circuler dans le public, et qui sont très-préjudiciables à mon caractère et à la vérité: je vais rétablir ces faits. Lors de l'accident, le Canada n'avait pas ses lumières, le St-Ours avait le choc et est tombé sur le pont du Canada, et il est encore en la possession de l'équipage de ce steamer. Le St-Ours était à 20 arpents lors de la route du Canada lorsque le Canada courait sur le St-Ours, j'ai sonné ma cloche d'alarme, j'ai hélé autant qu'il m'a été possible le Canada, j'ai arrêté l'engin du St-Ours et je l'ai fait renverser; le Canada n'a pas sonné ses cloches ni arrêté son engin. Il ne l'a arrêté qu'à plusieurs arpents plus haut, après l'accident, et sans l'humanité des officiers et soldats qui étaient à bord, plusieurs personnes auraient été noyées. Le temps était clair et la lune était si belle que l'on pouvait voir un bâtiment à deux tiers de lieue de distance; j'ai reconnu le Canada à cette distance.

Comme l'affaire sera traduite devant les tribunaux, je m'abstiendrai d'en dire davantage. L'événement prouvera à bien ou mal agit.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
C. A. PACAUD, capitaine.

Plusieurs articles communiqués et autres sont forcement remis.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

—23 juillet—
Brick Radical, Anderson, 9 juin de Sunderland, à A. Gordon, charbon, etc., pilote Pierre Descombes.
—Urania, Martin, 11 juin de Liverpool, à G. B. Symes, cargaison générale, pilote F. X. Corvieux.
—Rover's Bride, Brown, 1er juin de Sunderland, à W. Chapman & Co., charbon, pilote L. Godbout.
—Walker, Coxon, 13 juin de Cork, à J. Joseph & cie., charbon.

Barque Regalia, Smi, 31 mai de St David, à Pemberton, charbon, pilote Françoise Aubou.

Navire Canada, McArthur, 19 juin de Glasgow, à Edmondston, Allan et cie., (Montréal), cargaison générale, 110 passagers, pilote Peter Chaperon.

Brick England's Queen, Sadwick, 14 juin de Newcastle, à C. E. Ley & cie., charbon et peinture.

—Conqueror, Gibson, 14 juin de Glasgow, à McDougall, (Montréal), cargaison générale, 5 passagers de chambre.

UN jeune Monsieur Canadien désirerait donner des leçons privées de Français, de Latin, d'Algèbre et de Mathématiques, chez lui ou à domicile, à des prix modérés.

Les certificats requis seront fournis.

S'adresser par lettres à M. A. PLAMONDON, étudiant en droit, n° 19 rue du Jardin, Haute-Ville, Québec, 4 août 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC. Cité de Québec, le 25 jour d'août 1845.

Dans l'affaire de J. S. KIRKWOOD, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et pour l'examen du failli, se tienne au Palais de Justice en la cité de Québec, le VENDREDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT courant, à ONZE heures de l'avant-midi.

(Signé) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC. Cité de Québec, le 29 juillet 1845.

La re JOHN MACNAUGHTON, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, qu'une assemblée des créanciers du dit failli se tienne au Palais de Justice en la cité de Québec, le MERCREDI TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi à laquelle assemblée ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire, le syndic produira ses comptes, et, sur ce, le commissaire soussigné ordonnera un dividende des biens du dit failli.

(Signé) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC. Cité de Québec, le 26 jour de juillet 1845.

Dans l'affaire de MATTE & THIEBERGE, failli.

Il est ordonné, sur motion du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et pour l'examen des faillites se tienne au Palais de Justice, en la cité de Québec, le MARDI DOUZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

(Signé) J. H. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

A VENDRE

UNE terre située dans le premier rang de la paroisse de St. Gervais à quatre arpents de l'église, de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, avec jardin, verger, maison, grange et autres bâties. L'acquéreur pourra garder entre ses mains moitié du prix pendant un certain temps. S'adresser à Etienne Bernier Sculpteur à Beaufort.

Québec, 4 août 1845.

Carte.

JE prends la liberté de faire mes meilleurs remerciements à la Compagnie d'Assurance de Montréal contre le Feu, pour la promptitude avec laquelle elle a satisfait à ma réclamation pour pertes et dommages à ma propriété causés par l'incendie récent; l'attention du Président et de l'Agent résident mérite particulièrement ma reconnaissance la plus sincère.

G. H. READE, Chirurgien d'Etat Major.

Québec, 4 août 1845.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE, Les Marchandises suivantes qui viennent d'être débarquées:

50 CAISSES Genièvre de Rotterdam
6 do Eau-de-Cologne de Jean-Marie Farina
1 do Hamacs d'herbe mexicains
—AUSSI—

Un assortiment étendu de Mirrors de cheminée et de toilette, de glace à l'antique, avec riches cadres dorés et d'acier; Baromètres et Thermomètres, Microscopes, Télescopes, 2 suites de Tapissiererie à paysage et autres Tapisseries.

NAPOLÉON BALZARETTI, Québec, 4 août 1845.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE: 2 BALLES Carton

1 caisse Corsets
1 do Parapluies et Parasols
2 do Bas
1 do Cils de soie et de Satin
1 do Coupées de composition.
1 valise Bottines et Souliers de dame
1 valise Mirrors communs
1 do Mirrors avec cadres dorés.

NAPOLÉON BALZARETTI, Québec, 4 août 1845.

VOYAGE DE PLAISIR AUTOUR DE L'ISLE D'ORLEANS.

LE vapeur LADY COLBORNE, laissera le 4 août à midi, à l'UNE Heur, pour faire le tour de l'Isle d'Orléans.—Prix 25 6/12. Il partira le lendemain pour la Rivière du Loup à SEPT heures du matin. Prix comme à l'ordinaire.

Québec, 4 août 1845.

Avis.

JOSEPH DUBEAU, tonnelier, ayant eu sa propriété détruite par le feu, est allé s'établir au Cap-Saint-Jacques, où il fabrique des demi-minot, des quarts de minot et de petites mesures anglaises et françaises, qu'il envoie pour être vendus à son compte, à la Poëlle du Marché de la Haute-Ville, où il en aura toujours un approvisionnement.—1 août 1845.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA, Québec, 2e août 1845.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, pour pertes par le feu ou autrement, sont requises de rencontrer le Président et Directeurs de la Compagnie, au Bureau de la dite Compagnie, dans la Haute-Ville de la Cité de Québec, JETDI prochain le 7 du courant, à 2 heures P. M., auquel temps un état des affaires de la Compagnie leur sera soumis.

Par ordre,
DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Avis.

LE soussigné a été nommé seul Syndic de la masse en faillite de MATTE & THIEBERGE de cette ville.

ELISHA LANE, Québec, 1er août 1845.

—29—
Barque Regalia, Smi, 31 mai de St David, à Pemberton, charbon, pilote Françoise Aubou.

Navire Canada, McArthur, 19 juin de Glasgow, à Edmondston, Allan et cie., (Montréal), cargaison générale, 110 passagers, pilote Peter Chaperon.

Brick England's Queen, Sadwick, 14 juin de Newcastle, à C. E. Ley & cie., charbon et peinture.

—Conqueror, Gibson, 14 juin de Glasgow, à McDougall, (Montréal), cargaison générale, 5 passagers de chambre.

UN jeune Monsieur Canadien désirerait donner des leçons privées de Français, de Latin, d'Algèbre et de Mathématiques, chez lui ou à domicile, à des prix modérés.

Les certificats requis seront fournis.

S'adresser par lettres à M. A. PLAMONDON, étudiant en droit, n° 19 rue du Jardin, Haute-Ville, Québec, 4 août 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC. Cité de Québec, le 25 jour d'août 1845.

Dans l'affaire de J. S. KIRKWOOD, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et pour l'examen du failli, se tienne au Palais de Justice en la cité de Québec, le VENDREDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT courant, à ONZE heures de l'avant-midi.

(Signé) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC. Cité de Québec, le 29 juillet 1845.

La re JOHN MACNAUGHTON, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, qu'une assemblée des créanciers du dit failli se tienne au Palais de Justice en la cité de Québec, le MERCREDI TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi à laquelle assemblée ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire, le syndic produira ses comptes, et, sur ce, le commissaire soussigné ordonnera un dividende des biens du dit failli.

(Signé) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC. Cité de Québec, le 26 jour de juillet 1845.

Dans l'affaire de MATTE & THIEBERGE, failli.

Il est ordonné, sur motion du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et pour l'examen des faillites se tienne au Palais de Justice, en la cité de Québec, le MARDI DOUZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

(Signé) J. H. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

A VENDRE

UNE terre située dans le premier rang de la paroisse de St. Gervais à quatre arpents de l'église, de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, avec jardin, verger, maison, grange et autres bâties. L'acquéreur pourra garder entre ses mains moitié du prix pendant un certain temps. S'adresser à Etienne Bernier Sculpteur à Beaufort.

Québec, 4 août 1845.

Carte.

JE prends la liberté de faire mes meilleurs remerciements à la Compagnie d'Assurance de Montréal contre le Feu, pour la promptitude avec laquelle elle a satisfait à ma réclamation pour pertes et dommages à ma propriété causés par l'incendie récent; l'attention du Président et de l'Agent résident mérite particulièrement ma reconnaissance la plus sincère.

G. H. READE, Chirurgien d'Etat Major.

Québec, 4 août 1845.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE, Les Marchandises suivantes qui viennent d'être débarquées:

50 CAISSES Genièvre de Rotterdam
6 do Eau-de-Cologne de Jean-Marie Farina
1 do Hamacs d'herbe mexicains
—AUSSI—

Un assortiment étendu de Mirrors de cheminée et de toilette, de glace à l'antique, avec riches cadres dorés et d'acier; Baromètres et Thermomètres, Microscopes, Télescopes, 2 suites de Tapissiererie à paysage et autres Tapisseries.

NAPOLÉON BALZARETTI, Québec, 4 août 1845.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE: 2 BALLES Carton

1 caisse Corsets
1 do Parapluies et Parasols
2 do Bas
1 do Cils de soie et de Satin
1 do Coupées de composition.
1 valise Bottines et Souliers de dame
1 valise Mirrors communs
1 do Mirrors avec cadres dorés.

NAPOLÉON BALZARETTI, Québec, 4 août 1845.

VOYAGE DE PLAISIR AUTOUR DE L'ISLE D'ORLEANS.

LE vapeur LADY COLBORNE, laissera le 4 août à midi, à l'UNE Heur, pour faire le tour de l'Isle d'Orléans.—Prix 25 6/12. Il partira le lendemain pour la Rivière du Loup à SEPT heures du matin. Prix comme à l'ordinaire.

Québec, 4 août 1845.

Avis.

JOSEPH DUBEAU, tonnelier, ayant eu sa propriété détruite par le feu, est allé s'établir au Cap-Saint-Jacques, où il fabrique des demi-minot, des quarts de minot et de petites mesures anglaises et françaises, qu'il envoie pour être vendus à son compte, à la Poëlle du Marché de la Haute-Ville, où il en aura toujours un approvisionnement.—1 août 1845.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA, Québec, 2e août 1845.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, pour pertes par le feu ou autrement, sont requises de rencontrer le Président et Directeurs de la Compagnie, au Bureau de la dite Compagnie, dans la Haute-Ville de la Cité de Québec, JETDI prochain le 7 du courant, à 2 heures P. M., auquel temps un état des affaires de la Compagnie leur sera soumis.

Par ordre,
DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Avis.

LE soussigné a été nommé seul Syndic de la masse en faillite de MATTE & THIEBERGE de cette ville.

ELISHA LANE, Québec, 1er août 1845.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTREAL,—Chez les Sœurs GRISES (Hôpital-Général.)
A QUEBEC,—Chez MM. J. ET O. CREMAZIE, rue Ste.-Famille, No. 9.
A NEW-YORK,—Chez J. C. ROBILLARD, rue Beaver, No. 32.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les curés de ce diocèse que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'exécution de leurs commandes, il vient de mettre en vente chez Messieurs J. & O. CREMAZIE de cette ville, quelques ornements de culte, sur lesquels il y a eu de grands sacrifices de prix et surtout le bas prix ne peuvent manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes. On trouvera aussi des échantillons.

De Drap d'or et d'argent,
Dames broché or ou argent,
Étoiles pastorales,
Franges et Galons de fin
ou fin
ou jeune et blanche

Satins de diverses couleurs
Cris de Chaussettes assorties
Glands de Dalmatiques et d'Étoiles
Orfres de Dalmatiques
de Chapes

Dans l'exécution des objets désirés les fabricants s'attachent spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornements livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

Il est important d'observer que le but de l'Agence n'est pas de concurrencer les Dames de l'Hôpital-Général de Montréal et par MM. J. & O. CREMAZIE de Québec, n'étant que de concurrencer les autres établissements respectifs, seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise et en le directeur.

N. B. Chaque ornement sera imprimé tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection en ce pays.

J. C. ROBILLARD,
N° 31, Beaver Street, New-York.

Québec, 1er août 1845.

STATUTS PROVINCIAUX.
A VENDRE chez les soussignés les Statuts provinciaux de la dernière session. Version anglaise et française.

J. & O. CREMAZIE,
c. Rue Ste Famille, n° 9
Québec, 1er août 1845.

W. THOM, INSTITUTEUR,
INFORME respectueusement le public que son Ecole, pour l'instruction des deux sexes, se rouvrira le MARDI 19 du courant, et qu'il sera alors préparé à recevoir trois ou quatre Pensionnaires, soit comme élèves ou autrement.

6, rue Sainte-Ange, Québec, 1er août 1845.

AVIS.
LE soussigné, cessionnaire des biens d'ANSELME HARDY, son mari, d'avec lequel elle est séparée quant aux biens, informe respectueusement le public qu'elle continuera en son nom le commerce de détail tel que le faisait son mari et dans la même maison, en la Basse-Ville, rue Notre-Dame, n° 8, où elle fera tous ses efforts pour mériter une part de la faveur publique. Elle ne se considérera pas responsable d'autres dettes que celles qu'elle contractera elle-même personnellement.

ELEONORE CANTIN.
Québec, 1 août 1845.

AVIS.
LES Soussignés informant le public que la Société d'ici-devant existante entre eux, sous les noms et raison de FLAMONDON et DRAPEAU, est, de ce jour, dissoute de consentement mutuel. Toutes affaires concernant la dite Société seront réglées par S. Drapeau, Imprimeur Propriétaire du Courrier Commercial.

A. FLAMONDON,
S. DRAPEAU.
1er août 1845.

LA soussignée, Tutrice de ses enfants mineurs, prie ceux qui ont des comptes, demandes ou réclamations quelconques contre la succession de feu GIOVANNI DEMENICO BALZARETTI son époux, de les lui produire dans le plus court délai possible.

M. BALZARETTI.
Québec, 1er août 1845.

UNE personne qui a fait un cours d'étude désirerait avoir une place d'Instituteur à la campagne. S'adresser à ce Bureau.—Québec, 30 juillet 1845.

MAISON DE BAINS A KAKOUNA.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a établi une maison de bains dans la partie la plus pittoresque de la paroisse de Kakouna. L'accès en est très-facile, et la commodité pour les voyageurs et les malades est plus grande que dans aucun autre établissement de ce genre sur le côté sud du fleuve.

ABRAHAM PELLETIER.
Kakouna, 30 juillet 1845.

ON a besoin à ce Bureau d'un jeune homme qui entende les langues anglaises et française et qui ait une bonne écriture, pour servir de commis.

Québec, 4 juin 1845.

AVIS.
TOUTES les Constitutions de la Couronne qui sont entachées pour Lots et ventes ou autres droits Seigneuriaux dus sur des propriétés situées dans le canton de la Majesté à Québec qui ont été détruites ou endommagées dans les récents incendies d'incendies, et qui peuvent avoir droit en conséquence à la remise d'une partie ou de la totalité de ces droits, sont requis de filer leurs réclamations, avec toutes les informations nécessaires, au Bureau de l'Inspecteur Général du Domaine de Sa Majesté au Château de St. Louis à Québec, lequel officier a reçu des instructions de son Excellence le Gouverneur en Chef de lui faire rapport du montant dû et de toutes les circonstances de chaque cas pour sa considération.

F. W. PRIMROSE,
I G. D. R.
Québec, 30 juillet 1845.

APPRENTIS DEMANDÉS.
ON a besoin à ce bureau de trois apprentis typographes. Bureau du Canadien.
Québec, 9 juillet 1845.

ETABLISSEMENT DE MARCHAND
DRAPIER ET TAILLEUR,
RUE SAINT-JEAN.
TOUTES les personnes qui ont passé par les incendies récents seront fournies de hardes faites sur commande et taillées dans le premier goût à la mode par M. KNIGHT, de Regent-Street, Londres, au magasin du soussigné, rue Saint-Jean, jusqu'au 1er octobre prochain, AU PRIX COURANT, FOUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

E. P. WOOLRICH.
N. B. Une caisse de CHAPEAUX de dame de paille, toisons et de fantaisie, à vendre A BON MARCHÉ dans le salon d'exposition, en haut.

E. P. WOOLRICH.
Québec, 23 juillet 1845.

Avis.
MADAME LEPANÇOIS informe le public qu'elle disposera de son fonds de magasin de marchandises sèches à des prix très réduits pour argent comptant.

Québec, 23 juillet 1845.

DAME veuve B. PARÉ informe ses pratiques et le public en général, qu'elle a ouvert son magasin de marchandises sèches, dans le Faubourg St-Roch de cette ville, rue du Roi, n° 29, deuxième rue au nord de la chapelle construite sur le terrain de l'Eglise de St-Roch.

Québec, 23 juillet 1845.

PERDUS, LORS DE L'INCENDIE DU 28 JUIN:
VALISE couverte en peau de veau, contenant une garniture de rideaux de lit complet de bain avec frange corifiée
1 Dito couverte de peau de loup-merin gris, contenant du linge de ménage, parmi lequel il y avait des rideaux de coton et des effets marqués A. B. plusieurs mannes contenant du linge de toile et coton marqué A. B. et G. B.
1 Paquet de toile et mousseline empaquetées servant de garniture de lit et de table à toilette.
1 Surtout noir dans la poche du quelle étaient 3 livres, guide de M. Hawkins.
1 Parapluie neuf de coton brun
1 Parapluie de soie ayant servi.
1 Lot de Baguettes de cuivre pour escalier.
6 Chaises en paille peintes en jaune.
1 Banc de piano, le dessus blanc.
Ceux qui auraient aucuns de ces effets qui puissent se reconnaître à cette description voudront bien en donner avis à ce Bureau et obligeront le propriétaire qui a beaucoup souffert dans les deux incendies.

Québec, 23 juillet 1845.

MAITRESSE D'ECOLE.
UNE demoiselle, qualifiée sous tous rapports et qui peut également enseigner le français et l'anglais, demande une place de maîtresse d'école.—S'adresser à cette imprimerie.—21 juillet 1845.

AVIS.
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de défunt JOSEPH FRAISER, écuyer, Lieutenant Colonel de Milice, de la paroisse St-François de la Rivière du Sud, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent, de payer soit à dame CATHERINE TALBOT veuve du dit JOSEPH FRAISER, écuyer, ou à notre sousigné chargé de régler la dite succession, d'ici le onzième jour du mois d'août prochain.

J.-BTE. MORIN,
St-François 29 rue St-Jacques.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES.
CAPITAL £1,000,000 STERLING.
LES soussignés sont autorisés à accepter des RISQUES CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, à des conditions favorables, et à régler les réclamations pour pertes sans les renvoyer en Angleterre.

RYAN, CHAPMAN & Co.,
Montréal.
Par RYAN BROTHERS,
N° 37, rue St. Pierre, Québec.

VENANT d'être reçus et à vendre par le soussigné Vitres en boîtes et demi-boîtes de la meilleure qualité de grand-œuvre assorties depuis 6/1 X 7 1/2 X 8 1/2 X 9, et au-dessus de 36 X 40.

C. W. WURTELE,
Québec, 14 juillet 1845.

LE soussigné croit devoir offrir publiquement ses remerciements les plus sincères à MM. Henry Hawthorn, J. Petticler, Gabriel Garneau, F. Aréand et L. Marceus, qui par des efforts incroyables et au péril de leur vie ont réussi à sauver du dernier incendie, sa maison rue Saint-Gabriel, n° 23. Il prend la liberté en même temps d'annoncer qu'à la sollicitation des voisins il a ouvert un magasin de comestibles et d'épicerie dans cette maison.

E. MAUFFETTE,
Québec, 4 juillet 1845.

BUREAU DE MEDECINE DE QUÉBEC.
Hôtel-Dieu, 9 juillet 1845.
LA prochaine séance trimestrielle de ce Bureau, pour l'élection des Candidats à l'Étude ou à la Pratique de la Médecine, aura lieu MARDI CINQUIÈME D'AOUT prochain, à DEUX heures P. M. Les Candidats sont requis de transmettre leurs documents au Secrétaire, au moins trois jours avant l'Examen.

Par ordre du Bureau,
J. Z. NAULT, Secrétaire.

CEUX qui désireraient se procurer des Poêles Russes voudront bien s'adresser à M. N. P. BALZARETTI, qui se charge de faire parvenir les ordres à M. J. S. SMOLINSKI.

Québec, 21 juillet 1845.

LE DR. SEGUNIN a fixé sa résidence dans la maison de M. Kelly, épicer, à Saint-Roch, rue du Pont, près de chez F. X. Paradis, écuyer—3 juillet 1845.

LIVRES! LIVRES! LIVRES!
Horloges et Pendules anglaises et américaines, Fautes Montres, Gardes montres, etc., etc., etc.
MONTRES vendus à l'encan, aux chambres d'encan du soussigné, Basse-Ville, VENDREDI SOIR prochain, 8 courant, à SEPT heures et DEMI précises.

D. O'DOUD,
Encanteur.
Québec, 4 août 1845.

Sera vendu, sur les lieux lundi prochain le 25 d'août courant, à deux heures de l'après-midi, savoir:
1

F. PARANT, MARCHAND,

RUE SOUS-LE-FORT, No. 6, QUEBEC.

APPELLE respectueusement l'attention de ses pratiques et du public en général sur l'assortiment général très étendu de Marchandises Sèches en tous genres qu'il offre en vente cette saison. Il croit pouvoir citer en particulier ses

DRAPS SUPERFINS

qui pour la variété, la beauté et la qualité peuvent soutenir la comparaison avec ce qu'il y a de meilleur et de plus à la mode dans le pays. Il a aussi un choix des plus nouveaux de

PATRONS DE VESTES DE SATIN,

Casimires pour Pantalons, Chapeaux de Soie pour hommes, etc., etc.

enfin en sollicitant la continuation de l'encouragement bienveillant dont on l'a favorisé jusqu'à présent il peut assurer ses pratiques et ses connaissances qu'il n'a rien négligé cette année pour se procurer les articles les plus recherchés, et des meilleures qualités; le tout aux prix les plus modérés de ce marché. Québec, le 16 mai 1845. 3m

Attention! Attention! CHAPEAUX DE PARIS.

VENANT directement de Paris par le Sydney, quelques caisses de chapeaux Français, satin velouté, comparables pour la nouveauté, l'élégance et la légèreté avec tout ce qui s'est vu jusqu'ici sur le marché de cette ville, et les seuls VÉRITABLES chapeaux Français à Québec.

Point de second prix. J.-B. CORRIVEAU Québec, 10 juillet 1845.

ZINC. LE soussigné offre à vendre 200 feuilles de Zinc. A. J. MAXHAM. Québec, 8 juillet 1845.

A VENDRE: MILLE Morceaux de Cèdre. S'adresser à THOMAS C. LEE, St. Roch. Québec, 27 juin 1845.

A VENDRE: 8,000 PIÈCES Madriers de Pin de 2 [pouces] 6,00 do Battens de Pin, 2 do 75,000 do Planches de Pin de 12 pieds, livrables aux mois de juillet, août et septembre. Ces bois sont assez bien assésonnés pour être employés tel qu'ils sont. WELCH & DAVIES. Québec, 21 juin 1845.

A VENDRE: UN petit assortiment de POTERIE. —AUSSI— TUILLES à fourneau, à plancher, etc. et Pots à cheminée. S. MACAULAY. Québec, 20 juin 1845.

A VENDRE, CINQUANTE MILLE Briques à feu 50,000 Douces pour quarts à 200 pièces rames de Frêne dressée. S. MACAULAY, rue Arthur. 18 juin 1845.

SANGSUES MEDECINALES, venant d'être reçues et à vendre au MEDICAL-HALL, Place du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC. JOSEPH BOWLES. 16 juin 1845—36

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et pratiques qu'il ouvrira le QUATRE du courant son magasin dans la nouvelle bâtisse de M. JAMES GIBB, rue St. Paul, vis-à-vis la Brasserie de M. RACEY. J. PATERSON. Québec, 2 juin 1845.

FAIENCE. 27 PANIERS maintenant en débarquement de l'Acadia, chaque panier contenant un assortiment; et attendu de jour en jour. Par le Duc de York et le Governor Halkett, 133 paniers de faïence formant un assortiment complet. J. PATERSON. Rue St. Paul, 2 juin 1845.

PAPETERIE. LE soussigné a reçu par des arrivages récents un assortiment étendu et complet de PAPIER et autres effets de PAPETERIE de toute sorte, qui ont été choisis avec soin dans les marchés britanniques et qui seront vendus à des prix modérés. PAPIER EN GROS. ROBERT WEIR, 188, rue St. Paul. Montréal, 2 juin 1845.

COLLEFORTE ANGLAISES, d'une qualité très-supérieure, à vendre par ROBERT WEIR, 188, rue St. Paul. Montréal, 2 juin 1845.

Tabacs en Poudre. LES soussignés ont constamment en main et offrent à vendre UN approvisionnement de TABACS en poudre de seigneur et unis, de la meilleure qualité. G. & H. GIBSON. Québec, 9 juin 1845.

SEL A VENDRE: LES cargaisons des navires John, Warren Hastings, et Arab.—A flot ou au rle quasi, ROYAL SALES SUPÉRIEURES pour l'approvisionnement des vaisseaux. CHARLES A. HOLT, Rue Saint-Jacques. 28 mai 1845

MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ POUR 1845.

JOHN DODD, MARCHAND TAILLEUR, DEMANDE à informer très-respectueusement ses nombreux patrons et le public en général, qu'il vient de recevoir les MODES DE PARIS, DE LONDRES ET DES ETATS-UNIS pour 1845, et est maintenant prêt à exécuter toutes commandes dont on voudrait le favoriser. N° 11, RUE LA FABRIQUE, Québec, 29 avril 1845.

CHARLES GORTLEY & Co. VOILIER, IMPORTATEURS. TOILE à voile et gréement de vaisseaux Cordage Assuré, Câbles, Lignes, Fil, etc., à vendre en gros et en détail. Rue St-Jacques, Basse-Ville, Québec, 28 mars 1845.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS: UN assortiment de VITRES de toutes grandeurs, depuis 6 1/2 x 7 1/2, 8 1/2 x 9 1/2, 8 1/2 x 10, 10 x 12, 10 x 14, 10 x 16, 12 x 16, 12 x 18, 18 x 24, et de 30 x 40, etc., etc. —AUSSI— Feuille d'Ar, Huile, Peintures de toutes couleurs. On ouvrira constamment à leur magasin peintures délayées de toutes sortes. J. H. HARDIE & Co., Québec, 30 avril 1845. n° 30, RUE ST. JEAN.

TAPISSERIE. LES soussignés viennent de recevoir un assortiment de TAPISSERIE, comme il n'en a jamais été offert en vente à Québec. Ils invitent les Citoyens à venir leur faire une visite pour examiner les patrons avant d'aller ailleurs. J. H. HARDIE & Co., n° 30, RUE ST. JEAN. Québec, 30 avril 1845.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS: FIL à Saumon Fil à Harang Lignes à Morne Lignes à Cordons (H-mbro Lines) Clous 3/4 8 1/2 11 1/2 16 3/8 28 lbs Peinture Blanche, Jaune, Verte et Rouge Feux Mouton (Box) PELLETIER & FRECHETTE. Québec, 6 novembre 1844.

LES soussignés achètent du SCRIP. PELLETIER & FRECHETTE. Québec, 20 décembre 1845.

PROPRIÉTÉS A VENDRE OU A LOUER. A LOUER, UNE maison en pierre à deux étages, située près de l'Hôpital-Général, rue St-Vallier. S'adresser à M. NAPOLEON BALZARRETTI. Québec, 21 juillet 1845.

A VENDRE. A des conditions avantageuses une MAISON neuve avec HANGAR ECURIE, etc., située près de l'Eglise de St. Simon, et très avantageuse pour le commerce, aussi un LOPIN de terre de trois quarts d'arpents de profondeur sur quarante arpents de front. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux. PIERRE BOUTIN. St. Simon, 8 juillet 1845.

A VENDRE OU A LOUER, UN EMPLACEMENT, avec une MAISON et hangar tout neufs, propre pour le commerce, situés à la RIVIERE DU LOUP, cette place peut offrir au preneur une perspective lucrative et avantageuse. Pour les conditions s'adresser à François Guay, écuyer, marchand à la Malbaie. FRS. GUAY. Malbaie, 24 juin 1845.

A VENDRE: TROIS Emplacements faisant face au Marché Neuf, mesurant quatre-vingt six pieds sur la rue Henderson et soixante-quatorze pieds sur la rue Saint-Paul, et contenant une superficie d'environ onze mille pieds. CONDITIONS LIBÉRALES. S'adresser au propriétaire, J. H. ORKNEY. Québec, 24 juin 1845.

EMPLACEMENTS SUR LES Plaines d'Abraham A VENDRE. LE soussigné a divisé cette partie de la propriété connue sous le nom de Rosemont, aux Plaines d'Abraham, adjoignant le champ des courses, en emplacements de 35 pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, qu'il offre à vendre à perpétuité, pour la rente annuelle de £3 à 5 par lot, selon la situation. La propriété est dans le voisinage immédiat des Foulons et des chantiers de navires sur la rive du St. Laurent, et à une petite distance de la Haute-Ville de Québec. On peut voir un plan de la partie divisée en s'adressant au soussigné ou à E. B. LINDSAY, écuyer, notaire public, Basse-Ville. JOHN BONNER. Québec, 4 juin 1845.

A VENDRE, DEUX MAISONS dans la rue St-Angèle, à des conditions très-faciles. S'adresser à ce bureau ou au propriétaire rue Dauphine, N° 3. Québec, 14 mai 1845.

MEDICAL HALL. JOSEPH BOWLES annonce respectueusement qu'il a transporté son Etablissement au Magasin occupé en dernier lieu par M. CARWELL, en face de la PLACE DU MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE. Québec, 23 avril 1845.

AVIS. LE soussigné a été nommé Agent pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ETNA, de Hartford (Connecticut), et est maintenant prêt à prendre des risques contre le Feu. Cette Compagnie a maintenant une agence à Montréal, qui a été en activité pendant les 20 dernières années, et a toujours été prompte et libérale à régler pour les pertes. Tel étant son caractère, le soussigné s'attend à une part de la confiance et du patronage publics. DANIEL MCGIE, Quai de Hunt, Québec, 18 juillet 1845.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES. CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu. BUREAU, AU QUAI DE GILLESPIE, ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. GILLESPIE, GREENSHIELD & Co. Québec, 7 juillet 1845.

Compagnie d'Assurance DE QUÉBEC. LE soussigné est autorisé à prendre des risques et à donner des polices d'assurance pour la compagnie ci-dessus. WESTON HUNT, Agent. Quai de Hunt, 11 juin.

Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu. LE soussigné est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial n° 102, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de VINGT-CINQ schellings par Action chaque, au 1er jour de chacun des mois suivants, savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai. Par ordre des directeurs de la dite Corporation, DANIEL MCCALLUM, Secrétaire. Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 6 juin 1845.

LE docteur ROBITAILLE a fixé sa demeure dans la rue St-Joseph, n° 16, Haute-Ville chez Jos. DeBlois, écuyer, porte voisine d'Antoine Parent, écuyer, notaire. Québec, 11 juillet 1845.

AVIS. LE soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans la maison de J. B. Trudelle, écuyer, Notaire, Rue Ste. Anne, n° 25. PIERRE GAUVREAU, Architecte. Québec, 4 juillet 1845.

AVIS. M. JOSEPH JOHNSTON est autorisé à demander et à collecter toutes sommes d'argent dues au soussigné, à dater de ce jour, et à en donner quittance. Québec, 30 juin 1845. JAMES CLEARHUE.

Banque de Québec. 22 Janvier 1845. JUSQU'A nouvel avis il sera alloué par cette Banque trois pour cent d'intérêt sur les dépôts spéciaux. Par ordre, NOAH FREER, CAISSIER.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 75. 6d. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES. SIMEON MARMETTE, meublier, à établi sa boutique au n° 1, rue St-Famille, près la Porte de la Casse (Hope Gate).

LE DR. BARDY se trouve maintenant chez M. Manfrotte à la Barrière du faubourg St-Vallier. Québec, 7 juillet 1845.

O. GIROUX, Chimiste Droguiste, rue St. Jean, N° 24.

F. L. GAUVREAU, Notaire, a établi son étude en sa demeure, à St. Roch, rue Fleurie n° 51, au pied de la côte, de la Couronne.

M. JOHN RYAN continue son Bateau au même endroit, Quai Napoléon. Québec, 4 juin 1845.

J.-B. TRUDELLE, NOTAIRE PUBLIC, a transporté son bureau en sa demeure, Haute-Ville, rue Ste. Anne, n° 27, près l'Esplanade.

J. B. CORRIVEAU, Chapelier de Québec, N° 9, rue, Buade, Chapeaux de Paris, de Londres, de New-York et du Pays, etc. à des prix très-réduits.—Point de second prix.

PENSION PRIVÉE, dans une position agréable et centrale, près du Palais de Justice n° 3, rue St. Vincent, Montréal.

JOS. PETITCLERC, notaire, rue St. Jean, n° 65, Haute-Ville.

P. WHITHAM, faiseur d'instruments de Chirurgie et Couturier, No. 36, rue Ste. Anne, vis-à-vis l'Eglise Ecossaise, Haute-Ville, Québec.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—12 janvier 1845.

F. M. DEROME, avocat, rue Buade, n° 29, Haute-Ville, vis-à-vis le Chien-d'Or.

Z. PERRAULT, Avocat, a transporté son bureau au no. 8, rue Desjardins, près de la Cour.

VICTOR HAMEL a transporté au domicile du no. 11, rue St. George, Remparts, au n° 10 de la même rue.

BAYLIE, Doreur etc., rue St-Stanislas vis-à-vis M. Mahon, près de la chapelle.

P. DORION a transporté son magasin de La Montagne, Quincailleur et coutellerie au N° 12, rue St. Louis.

LE Docteur Frémont a transporté son domicile à la Haute-Ville, rue Ste. Ursule, No. 10.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais Français, Américain et Canadien, Tabac en torquettes, Cigares, savon, &c. &c Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOHN GRACE Confiseur et Pâtisier, Rue St. Jean. A. DOLPHUS M. HART, avocat, No. 8, Rue St. Vincent, Montréal.

EPICIERS, BOISSONS, &c. JOHN FISHER, Epicier, N° 6, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

CHAS. POSTON, Epicier et Marchand de Charbon, coin des rues St. Pierre, St. Paul et Saint-Antoine-Matlot.

A. LENFESTEY, Epicier, No. 17, rue St. Pierre, Bas e-Ville.

TAILLEURS, HARDES, &c. JOHN TEED, Maître Tailleur, 21 magasin en dehors de Porte de la Basse-Ville N° 15.

PEINTRES &c. M'DONALD, No. 12, Rue St. Louis, Peintre d'Ornements et de Peintures.

R. C. TODD, peintre d'encadre, etc. No. 6, rue Couillard.

CORDONNIERS &c. J. M. WHITE, Cordonnier, No. 16, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.

PAPETERIES &c LIVRES DE COMPTE ET PAPETERIE par JOHN WHEATLEY No. 26, pied de la rue La-Montagne.

MCDONALD & LOGANS, fabricants de papier, tapissier, &c. joignant la propriété de feu W. Morrison, rue St. Paul.

RELIEUR. WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

SALSEPAREILLE DE SANDS. CETTE préparation sans rivale opérée quelques-unes des cures les plus étonnantes qui soient connues dans les annales de la médecine, prouvant ainsi démonstrativement qu'elle est capable d'atteindre le but élevé auquel elle aspire. Des malades affligés depuis des années de diverses maladies constitutionnelles, chroniques, après avoir essayé différents remèdes, avoir dépensé des milliers de piastres à voyager et à se faire soigner, et avoir souffert tout ce que la nature humaine est capable d'endurer, ont, par l'usage de quelques bouteilles, entièrement recouvré la santé. Les rhumatismes chroniques, les écoulements du mal du roi, les fluxions de poitrine, les dartres, les ulcères et les affections douloureuses des os, la gorge et les parties affectées du scorbout, les hémorrhoides, les maux d'yeux chroniques, les pustules et les différentes éruptions cutanées sont traitées avec succès par ce remède. Les maladies ayant leur origine dans l'excès du sang et des fluides en général se trouvent promptement et complètement extirpées par ce remède inappréciable, dont l'action toute particulière détruit la cause de la maladie en s'introduisant dans la circulation et passant par tout le système. S'il y a des obstructions qui s'opposent à son opération favorable, elles sont détruites par son passage dans le canal alimentaire, et le malade sentira et connaîtra l'opération de la Salsepareille par sa puisance curative.

Les propriétaires reçoivent journellement de médecins, d'ecclésiastiques, d'officiers de justice et de particuliers nombreux, d'amples et volontaires témoignages rendus, tant par écrit que de vive voix, à la supériorité de valeur et d'efficacité de cette préparation. Elle est fournie gratuitement aux pauvres, sur preuve suffisante qu'ils en sont dignes.

Les certificats suivants, donnés par des personnes qui ont souffert des écrouelles sous leur forme la plus fâcheuse, méritent d'être lus attentivement par les affligés.

ESSEX (Connecticut), 15 juillet 1844. A MESSIEURS SANDS.—Messieurs, —Il y a environ huit ans, m'étant échauffé et immédiatement après exposé au froid, je fus pris d'un gros rhume qui dérangerait tout le système. Des taches pourpres ou livides paraurent sur la peau, accompagnées d'un mal de tête violent. Les symptômes étant alarmants, un médecin fut appelé et prescrivit les moches et les sangsues, qui produisirent un soulagement partiel. Des tumeurs dures et osseuses se formèrent sous la peau en différentes parties du corps, et le docteur prononça mon mal une scrofule héréditaire que se développaient par la première fois. L'hiver suivant, je perdis la vue des deux yeux: le médecin fut de nouveau appelé à mon secours, et ma vue fut soulagée pendant l'été; mais mon nez commença à augmenter de volume, et tout mon corps grossit rapidement, avec un gonflement hydropique. Le nez devint très dur, purulent et déchargeait profusément une matière de plus en plus dégoûtante. Tout mon système était atterré de maux; les tumeurs s'agrandirent et surélevèrent abondamment ce qui produisit une grande débilité. Des ulcères élargis se formèrent sur les jambes, et pour comble de misère, les muscles et les nerfs se contractèrent de telle sorte que j'étais presque incapable de mouvement. Je restai dans cette condition avec peu de changement jusqu'à trois mois d'octobre dernier, que je fus soudainement saisi d'une sensation impossible à décrire, qui me fit presque perdre connaissance, et mes amis crurent que c'était la volonté d'une Providence miséricordieuse de mettre un terme à mes souffrances: j'en revins cependant, mais seulement pour continuer à souffrir. Les ulcères étaient devenus une vaste plaie continue.

Ce fut dans cet état que je commençai à faire usage de votre inappréciable salsepareille, à quoi je fus engagé par les nombreuses guérisons remarquables que je voyais publiées. Elle vint à moi comme un ange-gardien; et, je puis à peine dire par quoi, du nombre que j'entends mentionner, je fus pleinement persuadé qu'elle devait être pour moi le Bon Samaritain. Elle a vraiment opéré sur moi des merveilles. Après que j'en eus fait usage pendant quelques jours, mes douleurs commencèrent à se calmer, mon corps et mes jambes à désenfler, les ulcères à guérir, et je dormis bien. Après avoir tout souffert, excepté la mort, que je me trouvais heureuse et que je suis reconnaissant de pouvoir rendre encore un témoignage à l'efficacité de votre salsepareille sans prix!

Ma santé est rétablie et j'ai marché quatre milles sans éprouver d'inconfort; je conduis mon ménage; et de fait je me sens comme dans un monde nouveau; je suis portée à faire cette déclaration publique par un profond sentiment de ce que je vous dois comme à un instrument de salut des mains de Dieu pour arracher une de ses créatures d'un tombeau présumé. Nul langage ne pourrait exprimer mes sentiments. Que le Seigneur soit avec vous et qu'il fasse à votre vue sa face, et le vôtre sinécure d'un ami qui vous a tant d'obligation et vous doit tant. Je dirai aux affligés: Ne désespérez point: car quelque désespéré que soit votre cas, vous avez un antidote sûr à la main, la salsepareille de Sands. Ne vous fiez pas à d'autres, quelles que soient leurs prétentions.

MONISSA SIMMONS. Comté de Middlesex, à savoir.—Essex (Connecticut), 25 juillet 1843.—La sus-nommée Monissa Simmons a, comparu en personne et a prêté serment sur son fait contenu dans l'exposé qui précède, devant moi, GURDEN SMITH, Juge de paix.

Nous soussignés, connaissant personnellement Madame Monissa Simmons, n'hésitons pas à dire que nous regardons l'exposé ci-dessus de son cas comme substantiellement vrai et méritant confiance.

REUBEN POST, diacre de l'Eglise baptiste. J. HILL HAYDEN, marchand. CHARLES GREENLEAF, chirurgien dentiste. A. F. WHITTEMORE, maître de poste.

Le lecteur est invité à considérer attentivement le cas intéressant qui suit. De pareils témoignages n'ont pas besoin de commentaires. New-York, 23 juillet 1844.

A MESSIEURS SANDS.—Messieurs, —Je crois ne pas faire qu'un acte de justice envers vous en relatant les faits suivants, par rapport au grand bienfait que j'ai reçu dans la guérison d'un ULCÈRE CANCÉREUX obstiné sur le sein.

Je fus soignée pendant dix-huit mois par un médecin habile, assisté de conseils d'un de nos chirurgiens les plus capables et les plus expérimentés, sans éprouver aucun bien quelconque. Toutes les différentes méthodes de traiter les cancers furent employées: pendant cinq semaines de suite mon sein fut brûlé avec du caustique trois fois par jour, et pendant six semaines il fut arrosé tous les jours avec une faible solution d'acide nitrique, et la cavité ou l'ulcère interne était si grande qu'elle tenait plus d'une once de la solution. Le docteur sonda l'ulcère, examina l'os, et dit que le mal avançait rapidement vers le poulmon, et que si je n'obtenais pas un prompt soulagement soit de la médecine ou par une opération, le résultat serait fatal. On me conseilla de faire ouvrir le sein et d'examiner les os; mais n'ayant aucun soulagement de ce qu'avait été fait, et sentant que j'emprais rapidement, je désespérais presque de ma guérison et regardais mon cas comme à peu près sans ressource.

Voyant divers témoignages et certifiés de cures opérées par l'usage de la SALSEPAREILLE DE SANDS, dans des cas semblables au mien, je me décidai à en essayer quelques bouteilles. J'en pris plusieurs sans que, par suite du caractère invétéré de la maladie, il se manifestât de changement bien décidé; cependant, comme je croyais que c'était mon unique espoir de guérison, je persévérai, et une guérison complète en a été le résultat. Il y a maintenant plus de onze mois qu'elle est achevée, et il n'y a plus la moindre apparence de retour du mal. Je me prononce donc bien, et la cure uniquement opérée par la SALSEPAREILLE DE SANDS, en ce que j'ai pris d'aucune autre médecine quelconque pendant le temps que j'en ai fait usage, et n'en ai pas pris depuis. Veuillez excuser cette déclaration longue-temps différée de la divine Providence, mais que nulle autre chose ne pouvait le faire, et je sens que je vous ai d'éternelles obligations. Je puis dire de vive voix bien des choses que je ne puis écrire, et j'invite très-respectueusement les dames qui seraient affligées comme je l'ai été, à m'écrire à venir me voir, et je les recevrai pleinement de la vérité des faits relatés ci-dessus et de bien d'autres choses ayant rapport à ce cas.

NANCY J. MILLER, 218 Sullivan-street, porte voisine de l'Eglise méthodiste. Préparée et vendue en gros et en détail, et pour la préparation, par A. B. & D. SANDS, droguistes en gros n° 79 Fulton-street, 273 Broadway, et 77 East-Broadway, New-York.

Aussi vendue par JOHN SIMMONS, Québec, JOHN HOLLAND & Co., Montréal, W. BROWN, Kingston, S. T. URSQUART, Toronto, et S. BICKLE, Hamilton, Canada, agents pour les propriétaires par commission spéciale.

Prix, une piastre la bouteille; six bouteilles pour cinq piastres.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que c'est la SALSEPAREILLE DE SANDS qui a opérée et qui opère constamment des guérisons si remarquables de la classe la plus difficile des maladies auxquelles le corps humain est sujet, et de demander la SALSEPAREILLE DE SANDS et n'en point prendre d'autre.

N. B.—La Salsepareille de Sands est donnée aux pauvres sur preuve qu'ils sont incapables d'acheter la médecine.—27 août 1844. p-33.

HAIR TONIC TONIQUE DE JAYNE POUR LA CONSERVATION, L'EMBELLISSEMENT, LA CROISSANCE ET LA RENOVATION DES CHEVEUX.

CET TONIQUE a produit de belles CHEVEUX NOUVEUX sur les têtes de centaines de personnes qui étaient chauves depuis des années. Il retouche aussi la tête, guérit diverses maladies du périécure, et empêche les cheveux de tomber ou de blanchir prématurément. Préparé seulement par le Dr. D. JAYNE, n° 20, South 3rd Street, Philadelphia.

AMERICAN HAIR DYE. WARRANTED IF NOT washed according to the directions to change the hair from any other color to a beautiful jet black, with out staining or irritating the skin like other Hair Dyes. Prepared only by Dr. D. Jayne, Philadelphia. Price 50 cents.

TEINTURE AMERICAINE POUR LES CHEVEUX. GARANTIE, si elle est strictement appliquée suivant les directions, changer les cheveux de toute autre couleur en un beau châtain ou un noir de jais parfait, sans tacher la peau ni l'irriter comme font d'autres teintures.

Préparé seulement par le Dr. D. JAYNE, 20, South 3rd Street, Philadelphia.

Aussi, L'EXTRACTORAT DE JAYNE, SON PRESERVATIF DE LA VIE SON VERMIFUGE TONIQUE, SON BAUME CARMIA TI, ET ses PILLULES SANATIVES, A vendre chez

J. J. SIMS, Apothicaire et Droguiste, Marché de la Haute-Ville 13 janvier 1845. Seul Agent pour Québec

ON a besoin à cette imprimerie d'un PRES SIFER capable de prendre la responsabilité d'une presse.—Québec, 21 juillet 1845.

LISTE DES AGENTS. E. R. FABRE, Ecuyer, Montréal. M. L. B. GARCEAU, Trois-Rivières. LUTIN BARBEAU, Ecuyer, Rivière du Loup. DR. ROUVILLE, Ecuyer, St-Hilaire de Rouville. JOHN KANE, Baie St-Paul. ISAIE NOEL, Ecuyer, St-Antoine. DR. ETIENNE TACHE, St-Thomas. AMABLE MORIN, Ecuyer, St-Roch. ALEXIS GAGNE, Ecuyer, Rivière-Ouelle. M. R. PUZE, Kamouraska. JOS. FILTEAU, Ec., Ste. Anne Lapocatière. A. P. METHOT, St. Pierre les Beccagnés. GODEFROY BLAIS, St. Pierre Riv. du Sud. SIMON FRASER, Ecuyer, St-Jean Port Joy. FR. TRU, Ecuyer, St-Piatales. EDOUARD TREMBLAY, Ec., Malbaie.